

DP

DOMAINE PUBLIC

Analyses, commentaires et informations sur l'actualité suisse

Indépendant, différent, réformiste depuis 1963

En continu, avec liens et commentaires, sur domainepublic.ch

DP 2330

DANS CE NUMÉRO

Edition du
15 juin 2021

Après le triple vote du 13 juin, pesticides et climat (René Longet)

Limitation des pesticides et loi sur le CO2 balayées, retour sur deux échecs inquiétants

Le travail de la grève des femmes (Danielle Axelroud Buchmann)

Depuis la grève des femmes du 14 juin 2019, un nombre considérable d'initiatives éclot partout en Suisse

Démocratie du clic et dérapage menace (Jean Christophe Schwaab)

«e-collecting»: la récolte de signatures en ligne, nouvel avatar de la démocratie du clic et aubaine pour les géants du web

Aménagement du territoire, direction blocage (Michel Rey)

Maîtriser les constructions hors zone à bâtir: le projet de révision LAT2 n'est pas la réponse adéquate

Le podcast fait le buzz (Jacques Guyaz)

Ses modalités narratives, ses épisodes, ses séries... Développement du podcast, développement d'un média

Après le triple vote du 13 juin, pesticides et climat

Limitation des pesticides et loi sur le CO2 balayées, retour sur deux échecs inquiétants

René Longet - 15 juin 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/39095>

Au niveau mondial, le système agroalimentaire et la mobilité alimentée aux énergies fossiles sont responsables d'entre la moitié et les deux tiers des émissions de gaz à effet de serre. Et trois des cinq questions soumises au vote populaire du 13 juin touchaient directement ces deux sujets. Des innovations majeures étaient proposées au peuple suisse.

D'une part, deux initiatives populaires complémentaires, visant l'une à limiter les subventions aux producteurs se passant de pesticides de synthèse, et l'autre à les interdire complètement, y compris pour les importations et les usages non agricoles, dans un délai de 8 et de 10 ans.

D'autre part, une loi sur le CO₂ qui aurait permis de fixer un prix plus réaliste au carbone rejeté dans l'atmosphère et donc de mobiliser dans le bon sens les mécanismes du marché, tout en assurant par une distribution du produit égale pour tous un effet plus important pour les revenus plus faibles ainsi qu'un financement de mesures climatiquement utiles et propices pour l'emploi.

Victoire à court terme du lobby agricole

Que s'est-il passé ? Le lobby agricole se bat avec constance et une redoutable efficacité contre toute mesure visant à améliorer son bilan écologique. Il l'a fait ici à nouveau, en présentant la question technique des modes de culture comme une affaire identitaire, au risque de figer le monde paysan, décimé depuis longtemps par la politique agricole - le nombre d'exploitations a été divisé par deux en 35 ans - dans une attitude de défiance et d'incompréhension à l'égard de son débouché naturel, le consommateur urbain.

Et il le fait depuis des années dans les couloirs du Palais fédéral. De nombreuses études attestant des dommages pour les sols, les eaux

et la biodiversité dus aux excès de nutriments et de traitements, et au nivellement des paysages, la PA 22 + apportait des propositions pour y remédier. Une [enquête du Temps](#) parue le 15 mars dernier révélait un marchandage scabreux entre Economiesuisse et l'Union suisse des paysans: si cette dernière aide la faitière de l'économie à faire refuser l'initiative pour des multinationales responsables - car le vote des campagnes est souvent décisif pour passer le cap de la double majorité du peuple et des cantons - Economiesuisse mobilisera les députés qui lui sont proches pour faire rejeter la PA 22+. Aussitôt dit, aussitôt fait... et les deux propositions ont échoué.

Le lobby agricole justifiait sa campagne contre les initiatives par le qualificatif d'«*extrêmes*» dont il les affublait. Dès lors, en principe, leur rejet ne préjuge pas d'une entrée en matière sur des orientations qui seraient moins «*extrêmes*», comme une réduction progressive des quantités épandues et de leur toxicité.

Pourtant rien ne garantit que l'USP répondra positivement aux [propositions d'ordonnance](#) d'exécution de la loi fédérale sur la réduction des risques liés à l'utilisation de pesticides votée par les Chambres le 19 mars, à titre de contre-projet indirect aux initiatives. Réponse le 18 août, date limite pour rendre les commentaires.

Aux consommateurs de passer à l'acte

Il faut donner raison aux paysans sur un point: leur crainte est légitime que les consommateurs critiques face aux pesticides de synthèse ne soient pas prêts à payer le prix du bio, qui se limite actuellement à 11 % des parts de marché. Si, ne serait-ce qu'une partie des quelque 39 % de citoyennes et citoyens - tout de même quelque 1,3 million de consommateurs ! - qui ont soutenu les initiatives passaient ici à l'acte, cela aurait un effet de levier certain !

Ainsi certaines questions pourraient être remises sur le tapis, comme celles des marges abusives des distributeurs pour le bio, ou des subventions à la consommation à accorder aux personnes à faible revenu pour assurer le droit «à une alimentation saine, nutritive et suffisante» proclamé par les Nations Unies.

Climat: mauvais thèmes de campagne et autogoal

Quant au second objet, la défaite d'une large majorité parlementaire (129 oui, 59 non et 2 abstentions au Conseil national; 33 oui, 5 non et 6 abstentions au Conseil des États) pour un peu plus de 3 % d'écart entre le oui et le non est particulièrement douloureuse.

On peut y voir la conjonction de plusieurs facteurs:

- L'effet Covid: les finances des particuliers, des entreprises et des collectivités publiques sont difficiles et incertaines, et le moment peu propice pour parler de taxes, même d'incitation, redistribuées et réinvesties dans des activités génératrices de revenus. Et après plus d'une année de restriction de voyages, la taxation des billets d'avion tant réclamée par de nombreux secteurs de l'opinion semblait d'un coup moins populaire...

- La complexité d'une loi très dense, très technique et administrative dans sa rédaction, s'étendant sur presque 50 pages de la brochure officielle des votations, a dû rebuter plus d'une personne qui s'était astreinte à sa lecture; on pouvait à loisir y trouver tel ou tel détail peu compréhensible ou suscitant méfiance et opposition.

- Une campagne malmenée menée par les partisans de la loi, se concentrant sur la dénonciation du lobby pétrolier au lieu de démontrer, chiffres à l'appui, que la loi était

efficace économiquement et socialement juste. Cette dénonciation martelée dans une multitude d'annonces de presse ne pouvait que rebuter les personnes vivant actuellement des énergies fossiles - du garagiste au réparateur de citernes à mazout, en passant par les employés de stations-service - alors qu'il aurait été facile de leur exposer comment mieux vivre demain. Par ailleurs, la dangerosité du changement climatique, y compris pour notre pays et ses montagnes, n'a pratiquement plus du tout été évoquée.

- Et enfin l'inconscience incroyable du mouvement des jeunes pour le climat, dont des secteurs entiers - après avoir, par des manifestations de masse en 2019, non seulement influencé les élections fédérales mais permis le compromis que constituait cette loi - ont propagé le refus de ce qu'ils ont eux-mêmes contribué à obtenir. Naïveté, ignorance mais aussi prise d'influence négative par des *jusqu'au-boutistes*, qui ont déjà démobilisé, et divisé ailleurs dans le monde, plus d'un mouvement social par des propositions toujours plus radicales (*Occupy Wallstreet*, par exemple). Aucune chance, avec les quelques pour cent de l'électorat que ces tendances représentent, de faire accroire une interprétation selon laquelle la loi aurait été rejetée parce qu'elle aurait manqué d'ambition, mais suffisant pour faire pencher la balance dans le mauvais sens.

En jouant ainsi aux apprentis-sorciers de la démocratie, le mouvement pour le climat a sérieusement entamé sa crédibilité et péjoré la cause qu'il souhaite défendre.

Il n'en reste pas moins que la Suisse a ratifié [l'Accord de Paris](#) et qu'il faudra donc décrire d'une manière ou d'une autre comment on y arrivera. Et pendant ce temps, la teneur en CO₂ de l'atmosphère, les températures moyennes et le niveau des mers continuent de monter.

Le travail de la grève des femmes

Depuis la grève des femmes du 14 juin 2019, un nombre considérable d'initiatives éclot partout en Suisse

Danielle Axelroud Buchmann - 10 juin 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/39071>

Le 14 juin 2019, un demi-million de femmes et de sympathisants étaient dans la rue. Sans compter toutes celles et ceux qui ont fait grève à leur manière sur leur lieu de travail.

Partout, les femmes se sont organisées ce jour-là pour faire entendre leurs revendications, avec une solidarité, une créativité, un sens politique et une joie extraordinaires. «*Une grève comme on n'en avait jamais vue*», ont pu dire des féministes de la première heure.

Ce mouvement, qui s'est voulu aussi large que possible, a mis au jour les multiples discriminations, évidentes ou cachées, qui frappent les femmes. Et le [manifeste](#) écrit à cette occasion garde toute son actualité.

Depuis ?

Les [élections](#) de l'automne 2019 ont vu les Chambres fédérales, les gouvernements et parlements cantonaux se féminiser et rajeunir. Au sein des partis, surtout les verts, socialistes et vert-libéraux, la représentation des féminines s'est accrue.

Ce n'est pas encore la parité, mais cette moitié de la population a désormais de meilleures chances de faire entendre sa voix. Toutefois, rassembler des majorités capables de faire changer la condition des femmes n'est pas encore acquis.

La crise du Covid a mis en évidence des [métiers essentiels](#). Ceux de la santé et du soin à la personne, l'accueil des enfants, le nettoyage et la vente de détail, notamment. Tous ces métiers, mal payés, sont majoritairement exercés par des femmes. Comme on le sait, les applaudissements du printemps 2020 n'ont pas débouché sur une revalorisation des salaires. Mais les syndicats, *boostés* par le mouvement de la grève féministe, y travaillent.

Après la mobilisation spectaculaire de 2019, le mouvement persévère. En [Suisse romande](#) et alémanique, dans chaque canton et dans de nombreuses villes, des collectifs, organisés en groupes de travail (GT), sont à l'œuvre. Décentralisées, les actions se déploient tous azimuts.

GT à tout faire

Dans le canton de Vaud, le *GT retraites* est très actif. Après avoir participé en 2018 déjà à la procédure de consultation sur le projet de réforme AVS 21, elles ont également donné leur avis sur le projet de réforme de la LPP. Elles ont mis au point un cours sur le système des retraites en Suisse et sur la situation des femmes dans ce contexte.

En effet, il est essentiel que les femmes, et les hommes aussi évidemment, comprennent les enjeux des réformes concernant la prévoyance vieillesse actuellement en discussion. Ce cours a déjà été donné de nombreuses fois dans les cantons de Vaud, Genève et Neuchâtel ainsi qu'au Tessin. Et il va bientôt passer de l'autre côté de la Sarine.

Le *GT retraites* se prépare désormais résolument à lancer le référendum contre le projet AVS 21. L'élévation de l'âge de la retraite des femmes, plébiscité par les milieux économiques et les partis bourgeois, n'est pas acceptable au vu des inégalités de fait existantes.

Le *GT consentement*, issu des assises romandes de la grève féministe, travaille, lui, sur la révision du droit pénal en [matière sexuelle](#). Leur [campagne](#) a ouvert le dialogue avec de nombreuses politiciennes de tous partis. Ces dernières [s'engagent](#) désormais pour une définition du viol incluant la notion de consentement, notion absente de l'avant-projet soumis à la consultation.

Pour sa part, le *GT culture* s'est d'abord intéressé à la [rémunération des artistes](#). Elles ont mis en évidence la faible visibilité des femmes dans le domaine de la culture: en 2015, on ne compte que 21 % de journalistes femmes en Suisse romande; entre 2012 et 2015, seuls 12 % des longs métrages sortis en salle ont été réalisés par des femmes; en 2018, les trois principaux festivals de bande dessinée suisses n'ont accueilli, en moyenne, que 20 % d'autrices; les prix littéraires romands d'importance sont attribués majoritairement à des hommes, et ce depuis des décennies.

Le soir du 13 juin 2020, des visuels rappelant les inégalités dans les domaines culturels ont été projetés sur les murs du Musée cantonal des beaux-arts, à Lausanne. Car la fête est aussi au programme de ce groupe de travail et on lui doit cette année le brassage de la bière *La mégère déter'* - soit énervée en argot.

Créer du savoir féministe

Les séances des groupes de travail sont autant d'occasions de développer des savoirs. En particulier pour ce qui touche à la prévoyance vieillesse, au droit pénal, mais pas seulement.

En Suisse allemande, les études féministes rassemblent toujours davantage de personnes. La [faculté féministe](#), basée à Winterthour, propose depuis cinq ans déjà des formations touchant aux domaines les plus divers: histoire, philosophie, rhétorique, sport, système de santé, etc.

Tout dernièrement, certaines des intervenantes ont lancé une nouvelle [plateforme](#). Sur celle-ci peuvent se développer des connaissances spécifiques en matière d'économie féministe.

Lire [Le mythe du déficit](#), de Stephanie Kelton, ouvre des perspectives étonnantes. Les dettes contractées durant la pandémie et le financement de l'AVS pourraient y trouver des solutions innovantes.

14 juin 2021

[Partout](#), des manifestations sont annoncées. À dire vrai, les festivités ont d'ores et déjà commencé: dans le canton du [Valais](#), le programme s'est ouvert le 8 juin déjà, avec des événements prévus chaque soir sur une semaine pour célébrer le travail des femmes dans les domaines de l'art.

Dimanche 13 juin, [radio 40](#) sera féministe et fera entendre en continu - et en podcasts - interviews, musique et expériences acoustiques. À Lausanne, le rassemblement aura lieu dès dimanche après-midi au [Théâtre 2.21](#), avec des projections, de la danse, des stands et ateliers créatifs. Selon la *tradition*, la grève sera lancée officiellement dimanche à minuit, avec pour thématique la répression des mouvements sociaux.

À Zurich, le collectif appelle à une [grève du care](#). Ce dernier terme englobe un ensemble incompressible de tâches ménagères, éducatives, organisationnelles, de soutien à l'ensemble des membres de la famille et de soins - bénévoles ou salariés - aux personnes âgées. Comme on le sait, ces activités incombent le plus souvent à des femmes.

Cette énorme contribution au fonctionnement de la société reste invisible. Et, au moment de la retraite, cet engagement de leur personne ne pèse pas lourd. C'est terriblement injuste.

Démocratie du clic et dérapage menace

«e-collecting»: la récolte de signatures en ligne, nouvel avatar de la démocratie du clic et aubaine pour les géants du web

Jean Christophe Schwaab - 10 juin 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/39066>

Le parlement va bientôt se pencher sur un postulat de la Commission des institutions politiques du Conseil national qui charge le Conseil fédéral d'étudier la possibilité d'introduire le «*e-collecting*», c'est-à-dire la récolte de signatures en ligne pour l'exercice des droits populaires. Comme d'habitude quand il s'agit de propositions en lien avec la révolution numérique, certains voient dans cette nouveauté «*une indispensable modernisation*» pour tenir compte «*des attentes croissantes de la population en matière de e-government*».

En réalité, il s'agit plutôt d'une nouvelle rasade de «*solutionnisme technologique*», à savoir le fait de trouver une «*solution*» numérique à un problème qui n'existe pas en réalité. Pis, en plus d'être inutile pour l'exercice des droits populaires, cette solution pourrait avoir pour effet pervers d'encourager l'essor de la démocratie du clic, soit un débat public transféré sur les réseaux sociaux, ce qui a pour effet de le vider de sa substance et de le voir confisqué par les opinions les plus extrêmes.

L'accès aux droits populaires ne s'est pas durci

Il faut bien avouer qu'hormis en période (exceptionnelle) de pandémie, le besoin de signer des référendums et initiatives en ligne ne se fait pas ressentir. Les comités qui récoltent des signatures ne se plaignent pas d'une difficulté croissante à récolter «*pour de vrai*», dans la rue, sur les marchés, lors d'assemblées, par courriers postaux, voire par des courriels contenant des liens avec des documents à télécharger et à renvoyer par la poste.

On pourrait penser que l'auteur de ces lignes, faisant partie d'un comité d'initiative qui a dû jeter l'éponge en raison de la pandémie, devrait plutôt soutenir un système qui facilite la récolte

de signatures. Eh bien non ! Car convoquer le peuple aux urnes, ça se mérite. Ce n'est pas un acte anodin. Ce n'est donc pas un truc aussi léger qu'un «*like*», qu'une réponse à un sondage ou la signature d'une pétition en ligne.

En raison d'un nombre de signatures requis resté stable, alors que le corps électoral a fortement augmenté, mais aussi en raison des nouvelles possibilités de mobilisation via les réseaux sociaux, faire aboutir un référendum ou une initiative est tendanciellement plus facile qu'il y a quelques années.

Sans surprise, on assiste à l'aboutissement d'initiatives et de référendums toujours plus nombreux, y compris aux niveaux cantonal et communal. On peut en conclure que l'usage des droits populaires n'est pas devenu plus ardu et que le faciliter par de nouveaux outils numériques est inutile.

Le *e-collecting* est donc bien une mesure qui relève du solutionnisme technologique: on tente d'introduire un nouvel outil numérique pour résoudre ce que personne ou presque ne considère comme étant réellement un problème. Le seul avantage étant de s'enorgueillir d'avoir l'air «*moderne*».

La démocratie du clic: un essor à surveiller

Mais le problème principal n'est pas que le *e-collecting* risque d'être un coûteux gaspillage technologique. Cela risque plutôt d'aggraver la tendance à la démocratie du clic, c'est-à-dire à un débat public qui migre vers les espaces numériques avec tous les défauts et dérapages que cela comporte: immédiateté, spontanéité, accentuation des clivages, réactions irréfléchies, absence de nuances, mais encore traque du comportement, profilage ou manipulation.

Il est en effet avéré que les débats en ligne, en

particulier sur les réseaux sociaux, sont biaisés de diverses manières: enfermement dans une bulle ou polarisation des opinions, souvent émises de manière irréfléchie. Les réseaux sociaux, mais aussi les sites des médias traditionnels qui autorisent les commentaires, favorisent l'expression d'opinions tranchées, résumées - pour ne pas dire réductrices - provocatrices ou clivantes, car elles génèrent plus de clics que les argumentaires longs et pondérés.

Les algorithmes de Facebook et consorts font tout pour présenter aux utilisateurs des publications qui vont un, les renforcer dans leurs convictions - ce qui n'est justement pas l'idée d'un débat contradictoire - et deux les pousser à réagir en commentant et partageant, mais surtout en cliquant sur d'autres publications du même acabit - ce qui renforce l'effet numéro un.

Et tout cela se passe avec une volonté constante de traquer les moindres faits et gestes des utilisateurs, mais aussi de leur entourage - même non inscrit sur le réseau en question - dans le but de répertorier et d'évaluer leurs comportements, leurs émotions, leurs opinions, puis de les monétiser... et de les influencer comme cela est décrit dans l'[ouvrage](#) de référence signé par Shoshana Zuboff sur le «[capitalisme de surveillance](#)».

Ces méthodes encouragent les prises de position immédiates, spontanées, irréfléchies et populistes, alors que signer un référendum ou une initiative est un acte qui engage davantage de par l'impact qu'il a sur les institutions et vu ses effets durables.

En outre, le temps d'une votation n'est pas celui de l'information en continu: le délai nécessaire

au traitement d'une initiative ou à l'organisation d'un scrutin a souvent pour effet qu'un objet considéré par beaucoup comme brûlant aura perdu de son actualité, voire de sa pertinence, au moment de trancher dans les urnes. Nul doute que la possibilité de signer en quelques clics aggraverait cet état de fait et conduirait à une avalanche supplémentaire de votes populaires sur des objets émotionnels, anecdotiques, clivants et populistes.

Jackpot pour les capitalistes de surveillance

Même si les réseaux sociaux font quelques tentatives pour limiter la diffusion des positions trompeuses ou extrémistes, comme en témoigne la [proposition de Twitter](#) de lire un article avant de le diffuser, celles-ci restent bien timides. En effet, restreindre les interactions serait en réalité néfaste pour leur modèle d'affaires.

Et si le *e-collecting* devait être introduit, ceux-là ne pourraient qu'être ravis de l'aubaine que constituerait la possibilité de mettre la main sur une donnée personnelle relative aux convictions politiques: le fait d'avoir, ou pas, signé un référendum ou une initiative.

Les systèmes de traçage utilisés par les géants du numérique - conçus pour nous suivre même lorsqu'on n'utilise pas leurs services - leur permettraient sans aucun doute d'accéder à ces informations, quelles que soient les précautions techniques prises par les utilisateurs. En autorisant la récolte de signatures en ligne, les autorités feraient donc un cadeau inespéré à ceux qui scrutent la moindre de nos activités à des fins de profilage et de manipulation. Le tout pour un bénéfice quasi nul en termes de démocratie.

Aménagement du territoire, direction blocage

Maîtriser les constructions hors zone à bâtir: le projet de révision LAT2 n'est pas la réponse adéquate

Michel Rey - 14 juin 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/39075>

La Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil des États (CEATE-E) vient d'envoyer en consultation une [modification](#) de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT).

Cette révision partielle de la LAT porte essentiellement sur les constructions hors zone à bâtir. Elle reprend le projet présenté en 2018 par le Conseil fédéral, largement contesté dans la procédure de consultation, au point qu'à fin 2020, le Conseil national a purement et simplement refusé l'entrée en matière. Il y avait donc un risque d'enlisement de cette révision partielle.

Aussi la CEATE-E a-t-elle décidé de reprendre les aspects du projet du Conseil fédéral ayant fait l'objet d'un large consensus dans la procédure de consultation et d'éliminer les mesures controversées, peu susceptibles de réunir une majorité politique.

La CEATE-E a également introduit des dispositions qui reprennent les principales préoccupations essentielles de l'initiative populaire fédérale «[Contre le bétonnage de notre paysage](#)» déposée le 8 septembre 2020 (DP 2237). Elle envisage aussi d'opposer un contre-projet indirect à l'initiative populaire, le [Conseil fédéral](#) ayant renoncé à présenter son propre contre-projet.

Autant le dire sans détour: le projet de la CEATE-E ne permet pas de maîtriser la prolifération des constructions hors zone à bâtir. Il propose une nouvelle démarche complexe qui risque même de concourir au mitage du territoire non constructible.

La consultation en cours, qui prendra fin le 13 septembre 2021, confirmera certainement, et même figera, les positions des différentes parties exprimées lors des précédentes procédures à ce sujet.

Il sera difficile pour les Chambres fédérales de trouver un consensus autour de cette révision. Les auteurs de l'initiative fédérale «*Contre le bétonnage de notre paysage*» ne la retireront pas. Il appartiendra au peuple de choisir entre le nouvel article constitutionnel et une loi révisée comprise comme un contre-projet.

Explications avec le rappel des enjeux et des rapports de force autour du territoire non constructible.

Enjeux du territoire non constructible

Ce territoire est soumis à forte pression. Plus d'un tiers de toutes les surfaces d'habitat et d'infrastructures en Suisse se trouvent hors de la zone à bâtir. On y trouve 590 000 bâtiments, dont 190 000 seulement sont habités. Il y a donc là un potentiel d'utilisation important. Dans les régions de montagne en particulier, on y voit des perspectives d'affectation favorable au développement touristique.

En plaine, l'agriculture doit se diversifier pour assurer sa rentabilité. C'est une exigence de la nouvelle politique agricole. Les exploitants développent de nouvelles activités nécessitant installations et locaux (tourisme à la ferme, transformation de produits, artisanat, équitation) à réaliser en zone agricole. Autant d'affectations postulant une extension de la zone à bâtir.

Il y a donc un risque certain d'urbanisation rampante des zones agricoles et protégées avec une mise en péril de la séparation entre territoires constructibles et non constructibles. Un principe fondamental de l'aménagement.

Le Conseil fédéral l'a souligné maintes fois. La réglementation actuelle (art. 24 LAT) ne permet plus de gérer les dérogations liées aux constructions hors zone à bâtir. L'application est devenue complexe et confuse. Il est devenu

impossible de l'appliquer à l'ensemble des situations cantonales, forcément différentes.

Contenu du projet mis en consultation

Soulignons-le d'emblée: les [propositions avancées](#) sont complexes et leur mise en œuvre demandera du temps.

Dans les grandes lignes, le projet prévoit d'inscrire dans la LAT un nouveau but d'aménagement et un nouveau principe régissant l'aménagement qui soulignent que le nombre total de bâtiments situés dans les territoires non constructibles et l'imperméabilité du sol causé par les constructions non agricoles soient stabilisés.

Cet objectif sera atteint à l'aide d'une stratégie d'incitation qui prendra la forme d'une prime de démolition financée par les cantons à l'aide des produits de la taxation de la plus-value selon l'article 5 al.1 LAT, selon des modalités précisées dans le projet CEATE-E (article 1 al.2, let.bter et quater). Le suivi de ces dispositions se fera dans le cadre de rapports cantonaux à l'intention de la Confédération (ODT), qui informera le parlement.

Le projet prévoit également le renforcement de la prise en compte des intérêts de l'agriculture dans la zone agricole. Les dispositions permettront, notamment en cas de conflits avec des utilisations non agricoles, d'accorder la priorité à l'activité agricole.

Le projet veut enfin tenir compte des spécificités des territoires non constructibles de chaque canton. Une pratique qui n'est pas possible dans le cas de la LAT actuelle. Concrètement, les cantons pourront désigner dans leur plan directeur des zones spéciales dans les territoires non constructibles, dans lesquelles des utilisations non imposées par leur destination seront admissibles.

Ils en fixeront les modalités dans leur plan directeur cantonal. Elles seront acceptées pour autant que certaines conditions soient réunies; les zones spéciales doivent notamment améliorer la situation globale du point de vue du paysage, de l'environnement et de l'exploitation agricole.

Critiques à l'égard du projet

Du point de vue de la pratique de l'aménagement, le projet CEATE-E introduit un changement de paradigme fondamental dans la gestion du hors zone. Il abandonne un système de dérogation appliqué à l'ensemble de la Suisse pour le remplacer par un système d'affectation pour le territoire non constructible de chaque canton, défini dans le cadre de son plan directeur cantonal.

Comme le rappelle le juriste Alain Griffel, spécialiste du droit de l'aménagement (NZZ 01.06.21), c'est la porte ouverte au mitage du territoire non constructible. Les dispositions prévues pour régler cette affectation sont floues et seront fixées dans le plan directeur cantonal, qui est un instrument dont la portée juridique est bien inférieure à celle de dispositions inscrites dans la loi. Sans oublier que le plan directeur cantonal peut avoir une portée politique moindre lorsqu'il n'est pas soumis à l'approbation du parlement, comme c'est le cas dans certains cantons (BE, GR, TI, SG).

On ne peut qu'être sceptique sur l'efficacité du suivi par la Confédération des mesures qui seront décidées et mises en application par les cantons, dans la mesure où ce suivi s'effectuera *a posteriori*. De plus, les cantons ne seront certainement guère enclins à participer au financement des démolitions, même si la loi fédérale prévoit une telle contribution..

Projet à l'opposé des objectifs de l'initiative populaire

Quant aux auteurs de l'initiative, ils ne peuvent se rallier à ce projet. Pour eux, la construction hors zone à bâtir a échappé à tout contrôle. C'est pourquoi il faut inscrire clairement la séparation entre parties constructibles et non constructibles du territoire dans la Constitution fédérale, alors que le projet de la CEATE-E n'introduit qu'un article *ad hoc* dans la loi.

L'initiative exige clairement que le nombre de bâtiments et leur surface n'augmentent pas dans les parties non constructibles du territoire. Seules les nouvelles constructions et

installations nécessaires ou proches de l'agriculture sont autorisées. Les bâtiments d'exploitation agricole ne doivent pas être reconvertis en logements.

Venues de la Chambre des cantons, les propositions de la CEATE-E laissent de nombreuses marges de manœuvre aux cantons pour autoriser des constructions dans le territoire non constructible ainsi que la

reconversion de bâtiments agricoles en logements. Des cantons auxquels il est difficile de faire confiance compte tenu de leur manque de volonté politique de maîtriser la prolifération des constructions hors zone à bâtir.

Autant dire que le projet de la CEATE-E est aux antipodes des objectifs de l'initiative fédérale. Belle empoignade en vue en cas de votation populaire.

Le podcast fait le buzz

Ses modalités narratives, ses épisodes, ses séries... Développement du podcast, développement d'un média

Jacques Guyaz - 15 juin 2021 - URL: <https://www.domainepublic.ch/articles/39078>

Les podcasts existent depuis longtemps. Ils sont aussi vieux que les premiers iPods d'Apple dont l'apparition date de janvier 2001. Vingt ans, autant dire un siècle dans l'univers numérique. Un Podcast était, est toujours en grande partie, une émission de radio que l'on peut télécharger et écouter tranquillement, au moment voulu, sur n'importe quel support numérique.

Toutes les stations de radios s'y sont mises. Au début, un peu comme le *Replay* de la télévision, les podcasts ne couvraient que des émissions récentes – et encore pas toutes. Aujourd'hui, selon les stations, ce sont souvent toutes les émissions qui sont disponibles en podcast, et cela sur des années entières.

Média en soi

Mais aujourd'hui, les podcasts sont devenus un média en soi. Ils sont fabriqués pour être écoutés de manière autonome, sans être diffusés sur une station de radio. Les plateformes d'écoute en ligne comme Spotify, Deezer ou Amazon music se sont lancées sur ce marché en mixant musique et actualité.

Apple Music a lancé un service destiné au public français. L'an dernier, le [nombre de podcasts privés et payants](#) a explosé. En 2020, la

plateforme américaine de podcasts Anchor, qui appartient à Spotify, a ajouté un million de nouvelles productions à son offre.

Bien entendu, plus le nombre de podcasts et d'auditeurs est élevé, plus le financement par les abonnements et les annonces publicitaires devient important. La société de conseil [Altman Solon](#) prévoit que deux milliards de personnes consommeront des podcasts dans les deux ans à venir et généreront des revenus de plus de quatre milliards de dollars.

Le développement des podcasts entraîne de nouvelles méthodes narratives. À la place du reportage radiophonique traditionnel, le créateur du podcast devient le principal personnage de son récit à mi-chemin du journalisme et de la fiction. Le vocabulaire des séries de la TV s'impose: on parle d'«*épisodes*» et de «*saisons*» une, deux, trois...

Un univers

Le monde du Podcast est devenu une jungle sans règles. La plupart des podcasts peuvent toujours être écoutés gratuitement et sans même un abonnement. Contrairement à ce qui se passe pour l'offre musicale où les droits d'auteur sont incontournables, Spotify ne verse pas de frais de

licence aux créateurs de podcasts. [Les revenus](#) de ces derniers sont avant tout, voire exclusivement liés à la publicité.

Pour l'heure, cette nouvelle galaxie en expansion concerne avant tout le monde anglophone. Mais tous les fournisseurs de contenus s'ouvrent aux autres univers culturels. Ainsi, la vision d'un podcast d'actualité créé en Suisse romande sur une base purement privée et dépassant en audience la RSR peut très bien s'imaginer à moyen terme.

Les auteurs de podcasts redoutent une mainmise des GAFAM qui normaliseraient la création et banaliseraient la pratique. Mais la tendance chez les grands distributeurs de podcasts reste de «[penser local](#)», en visant des clientèles très spécifiques. À cet égard, le marché romand pourrait susciter des appétits.

Ce média trouvera certainement sa place, mais ne soyons pas naïfs: L'intérêt de Spotify, d'Apple ou de Google passera toujours avant celui des auditeurs. À nous de garder l'esprit en éveil.

Ce magazine est publié par [Domaine Public](#), Lausanne (Suisse). Il est aussi disponible en édition eBook pour tablettes, smartphone ou ordinateur.

La reproduction de chaque article est non seulement autorisée, mais encouragée pour autant que soient respectées les conditions de notre [licence CC](#): publication intégrale et lien cliquable vers la source ou indication complète de l'URL de l'article.

Abonnez-vous gratuitement sur [domainepublic.ch](#) pour recevoir l'édition PDF de DP à chaque parution. Faites connaître DP - le magazine PDF à imprimer, l'eBook et le site - autour de vous! Vous pouvez aussi soutenir DP par un [don](#).

Index des liens

Après le triple vote du 13 juin, pesticides et climat

<https://www.letemps.ch/suisse/pesticides-divisent-paysans-suisse>

<https://www.blw.admin.ch/blw/fr/home/politik/agrarpolitik/agrarpakete-aktuell.html>

<https://www.admin.ch/gov/fr/accueil/documentation/communiques.msg-id-65047.html>

Le travail de la grève des femmes

<https://www.gregefeministe.ch/manifeste-2/>

https://www.ekf.admin.ch/dam/ekf/fr/dokumente/studien_empfehlungen/wahlanalyse_seitz_2019.pdf.download.pdf/2019%20Wahlanalyse_EKF_SEITZ_F.pdf

<https://www.letemps.ch/economie/apres-coronavirus-se-souvenir-metiers-essentiels-devalorises>

<https://www.gregefeministe.ch/>

<https://www.parlament.ch/press-releases/Pages/mm-rk-s-2021-02-01.aspx?lang=1036>

https://www.facebook.com/search/photos/?q=passansmonconsentement&sde=AboYG72ZzKZwD5-pxKaXNznhw26rUVfut2pHH7ToDse2emuYKaIM2ES_kRQhXO7B_yz32fVjhHnda13Fp6OodV7Q7q_MfcHqCJFxbxIMQXhhTZHvYotd1gd934g9ZNd6H8w

<https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/la-reforme-du-code-penal-en-matiere-de-violences-sexuelles-ne-convainc-pas?urn=urn:rts:video:12192391>

<https://www.facebook.com/events/350675322224361/>

<https://feministische-fakultaet.org/>
<https://economiefeministe.ch/>
http://www.editionslesliensquilibrent.fr/auteur-Kelton_Stephanie-430-1-1-0-1.html
<https://www.gregefeministe.ch/14-juin-2021/>
<https://www.gregefeministe.ch/14-juin-2021/#valais>
<https://radio-40.ch/>
<https://www.theatre221.ch/spectacle/408/la-gr%C3%A8ve-f%C3%A9ministe-au-221>
<https://frauenstreikzuerich.ch/>

Démocratie du clic et dérapage menace

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaeft?AffairId=20213607>
https://www.lemonde.fr/sciences/article/2014/10/06/contre-le-solutionnisme-numerique_4501225_1650684.html
<https://www.franceculture.fr/oeuvre/lage-du-capitalisme-de-surveillance>
https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89conomie_de_la_surveillance
<https://uk.pcmag.com/social-networking/128803/twitter-our-read-before-you-retweet-function-actually-works>

Aménagement du territoire, direction blocage

<https://www.fedlex.admin.ch/eli/fga/2018/2625/fr>
<https://www.initiative-paysage.ch/>
<https://www.domainepublic.ch/articles/34668>
<https://www.are.admin.ch/are/fr/home/media-et-publications/communiqués-de-presse/medienmitteilungen-im-dienst.msg-id-83499.html>
<https://www.parlament.ch/centers/documents/fr/ceate-18-077-rapport-f.pdf>

Le podcast fait le buzz

<https://www.tagesanzeiger.ch/apple-und-spotify-wittern-das-grosse-geld-340276396911>
<https://www.altmansolon.com/insights/global-appetite-for-podcasting-is-increasing/>
https://www.lalettre.pro/Les-revenus-publicitaires-des-podcasts-en-hausse-aux-Etats-Unis_a26354.html
https://www.lemonde.fr/economie/article/2021/06/09/spotify-deezer-apple-amazon-le-streaming-musical-toujours-en-croissance_6083448_3234.html